



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/19070
24 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 AOUT 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le régime criminel iraquien, poursuivant sans répit ses crimes de guerre, a bombardé à plusieurs reprises des centres civils et industriels en République islamique d'Iran :

- 25/7/87 Bombardement aérien d'une zone agricole à proximité de Marivan - 4 cultivateurs tués
- 26/7/87 Bombardement aérien du village de Givan à proximité de Ilam - quelques personnes blessées
- 10/8/87 Bombardement aérien d'unités industrielles dans le sud - 35 morts et 95 blessés
- 10/8/87 Bombardement aérien d'une unité industrielle à Tabriz - 1 mort et 12 blessés
- 13/8/87 Bombardement aérien des villages de Damandabad, Abbasabad Mirpanj et Heidar (Sardasht) - 1 mort et 6 blessés
- 13/8/87 Bombardement aérien du village de Yaroohi entre Ahwaz et Mahshahr - 1 enfant de sept ans tué et 2 personnes blessées (d'autres personnes ont également été attaquées à la roquette et à l'arme automatique)
- 15/8/87 Bombardement aérien d'une unité industrielle dans la province du Khuzistan - 28 morts et 50 blessés
- 17/8/87 Bombardement aérien de deux unités industrielles - 29 morts et 49 blessés
- 18/8/87 De nouvelles attaques ont eu lieu, faisant des morts et des blessés
- 19/8/87 15 h 11 (heure locale) - Bombardement aérien de la ville de Marivan par plusieurs avions de guerre iraqiens - 1 civil blessé

- 21/8/87 11 h 10 (heure locale) - Attaque de quatre avions de guerre iraqiens contre une unité industrielle dans la province du centre - 2 morts et 40 blessés
- 21/8/87 Attaque d'un avion de guerre iraquien contre deux unités industrielles et un complexe résidentiel dans le Khuzistan - 2 morts et 41 blessés

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran vous demande de prendre immédiatement des mesures pour empêcher que les forces iraqiennes ne continuent à bombarder des quartiers civils, ce qui constitue un crime horrible.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

